

# Promotions

Au premier janvier 2020 a eu lieu la dernière augmentation des indices prévue dans le protocole PPCR. Cette augmentation va de 0 à 15 points selon l'échelon, le grade et le corps. En même temps, la retenue pour pension civile est passée de 10,83% à 11,10% pour s'aligner sur le taux de prélèvement des salariés du privé. La dernière mesure de PPCR devrait voir le jour le 1er janvier 2021 en la création du 7ème échelon de la hors-classe d'indice 821 pour tous les corps enseignant, d'éducation et d'orientation à l'exception des professeurs agrégés. Un 6ème échelon de la classe exceptionnelle des professeurs d'enseignement général d'indice 821 sera lui aussi créé au 1er janvier 2021.

[Lire la suite sur le site du SNALC national](#)